

SOLIDARITÉS, HANDICAP — **MDPH 77 : POINT DE SITUATION POST-CYBERATTAQUE AU 6 NOVEMBRE 2023**



Maison départementale des personnes en situation de handicap de Seine-et-Marne (MDPH77), située à Savigny-le-Temple © Département de Seine-et-Marne / Marie Digard

Suite à une cyberattaque de grande ampleur survenue le 6 novembre 2022, entraînant la coupure des réseaux informatiques du Département, les agents de la Maison départementale des personnes handicapées redoublent d'effort pour instruire les dossiers. À ce jour, une personne déposant un dossier reçoit un accusé de réception sous 12 jours maximum.



Créé le: 6/11/2023

Le délai d'accusé réception des dossiers a fortement diminué entre juillet et octobre 2023. Actuellement, il est de 6 jours pour les enfants et 12 jours pour les adultes, contre 5 semaines et 4,5 semaines en juillet dernier. L'objectif de revenir à 1 mois maximum a donc été largement atteint.

Des outils fiables et opérationnels

Les équipes de la MDPH 77 ont redoublé d'efforts pendant la période estivale pour reconstituer et mettre à jour la base de données, sans laquelle il est très compliqué de suivre l'avancement des dossiers. Celle-ci est dorénavant fiable et opérationnelle.

La MDPH poursuit ses efforts pour renforcer ses équipes et recruter sur les métiers en tension afin de continuer à diminuer ses délais de traitements.

La MDPH continue d'accueillir le public aux horaires habituels sans rendez-vous. Pour tout renseignement, les usagers peuvent :

- contacter la MDPH au numéro habituel : 01.64.19.11.40.
- compléter un formulaire de contact sur le site internet de [la MDPH 77 dans la rubrique contactez-nous](https://vosdemarches.mdph77.fr/ts-hors-compte/) (<https://vosdemarches.mdph77.fr/ts-hors-compte/>).

Les équipes répondent sous 20 jours.